

Cfdt:

LES DROITS RECHARGEABLES À L'ASSURANCE CHÔMAGE

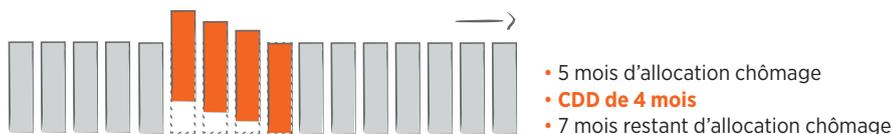
CDD, INTÉRIMAIRES ET CHÔMEURS :
LA CFDT GAGNE DE NOUVEAUX DROITS

Depuis 2014, grâce aux droits rechargeables, à chaque fois qu'une personne travaille ou retravaille, elle acquiert des droits au chômage qu'elle cumule avec ceux qu'elle a déjà : pour un jour travaillé, elle stocke un jour d'indemnisation. Comment ça marche ?

1 Après avoir travaillé pendant 12 mois, une personne perd son emploi, est au chômage et bénéficie d'une **allocation pendant 12 mois**.



2 Après 5 mois de chômage, elle signe un **CDD de 4 mois** alors qu'il lui restait 7 mois d'indemnisation. **Ces 7 mois d'indemnités sont reportés dans le temps, elle ne les perd pas.**



3 À la fin de son CDD de 4 mois, elle a encore ses 7 mois d'allocation chômage auxquels **s'ajoutent 4 nouveaux mois d'allocation** issus de son dernier CDD : ils se déclencheront à la fin des 7 mois d'indemnisation.



Si son dernier CDD lui donne droit à une indemnisation de 30 % supérieure, grâce à un salaire plus élevé, elle peut abandonner les 7 mois restants et toucher immédiatement les 4 mois d'allocation acquis lors de ce contrat.

Et ça fonctionne ! Neuf mois après la mise en œuvre du dispositif, plus de 340 000 personnes ont déjà bénéficié des droits rechargeables et ont pu retarder la fin de leur indemnisation.

Être indemnisé plus longtemps, c'est aussi la possibilité de se former et de trouver un CDI.

Témoignage de Romain, demandeur d'emploi

« J'arrivais en fin de droit fin septembre car ma dernière inscription au chômage datait d'août 2014.

Je suis allé à Pôle emploi, je croyais que j'allais tomber en ASS* mais les choses ont changé avec le nouveau système. La conseillère a regardé mes petits boulots faits par ci par là depuis 2014. Ça faisait 155 heures !

Ça me laisse encore un mois de chômage... et j'ai une piste dans la boîte où j'avais déjà fait un remplacement. En ce moment c'est dur de bosser, je prends tout ce qui se présente, je vais jusqu'au bout de mes boulots sans démissionner. Je vais m'en sortir ! »

* Allocation de solidarité spécifique versée en fin de droits.

@CFDT

/la.CFDT

CFDT.FR

DES ACQUIS QUI VOUS CHANGENT LA VIE